



a quel age un enfant peut il refuser de voir son pere

Par **mouchoo**, le **12/12/2008** à **14:39**

bonjour ma fille de 10 ans a des rapports tres conflictuels avec son pere qui ont necessité un suivi psychologique en cmpp. aujourd'hui, elle me demande de voir un avocat pour enfant car elle veut demander a ne plus aller chez son pere ou du moins reduire son temps de visite (ne plus dormir chez son pere).

Sa demande a t'elle des chances d'aboutir?

Comment dois je proceder car je n'ai pas les moyens de payer un avocat (son pere ne me paie plus de pension)??

Merci pour vos réponses a venir.

Par **steph**, le **12/12/2008** à **15:42**

je vous conseil de vous rapprochez du tribunal du lieu de résidence de votre enfant et de faire un courrier au juge pour enfants.

Demandez a être reçu rapidement car votre inquiétude est grande!!!

il va vous recevoir,il écoutera votre fille,il vous écoutera également puis il convoquera votre ex(pas le même jour)

suivit au CMPP, c'est très bien.le juge se rapprochera d'eux,il fera certainement une enquête social(instit',psy,papa,maman,votre fille)et il prendra alors sa décision.Faites une démarches auprès du jaf en même temps pour l'histoire de pension et parlez lui aussi de vos inquiétudes et de la demande de votre fille,du suivit CMPP...mettez toutes les chances de votre coté.

MAIS expliquez à votre fille que pour le moment,il faut qu'elle prenne son mal en patience et qu'elle doit aller rendre visite à son père et dormir chez lui,le temps de trouver un arrangement.

Toutes ces démarches sont gratuites,pas besoin d'avocat!

bon courage